



## DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (A TRANSMETTRE EN UN SEUL EXEMPLAIRE AU SPANC)

### CADRE RESERVE AU SERVICE :

<b>N° de DOSSIER :</b>	<b>COMMUNE de :</b>
Exemplaire à conserver par le Pétitionnaire <input type="checkbox"/>	<b>Affaire suivie par :</b> ..... Fixe : 03 24 71 59 90 - 03 24 71 59 92 Port : 06 73 07 22 85 - 06 01 24 65 81 Email : .....@syndicats-ballay.fr
Exemplaire à transmettre à l'Entreprise ou au MOE <input type="checkbox"/>	
Exemplaire pour le S.P.A.N.C. <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> demande <input type="checkbox"/> Demande modificative, date 1 <sup>ère</sup> demande : .....	

### ***Documents à joindre à la présente demande :***

- un plan de situation permettant de localiser votre habitation, échelle 1/25000 à 1/50000.
- un plan masse comportant le schéma de l'assainissement envisagé, échelle 1/100 ou 1/200.
- tout document technique ou règlementaire nécessaire au SPANC pour valider votre projet.

### 1. Le demandeur

NOM et Prénom : ..... perso : .....

Adresse : ..... pro : .....

..... port : .....

COMMUNE : ..... E-mail : .....

**Adresse du lieu de réalisation du projet :**

.....

COMMUNE : .....

### 2. L'installateur

NOM et Prénom : ..... perso : .....

Adresse : ..... pro : .....

..... port : .....

E-mail : .....

CP / COMMUNE : .....

### 3. Renseignements sur la demande :

Cette demande est réalisée dans le cadre :

- d'un permis de construire n°: .....
- d'une déclaration préalable n°: .....
- d'une réalisation d'un dispositif d'assainissement sans demande de permis de construire
- d'une modification d'un dispositif d'assainissement existant, date de réalisation de la précédente installation : .....

**4. Caractéristiques des locaux :**

**Habitation :**  Neuve  Existante  
 Résidence principale  Résidence secondaire  Autre : .....  
 Surface au sol : ..... m<sup>2</sup> Nombre d'usagers : .....

**IMPORTANT :** Nombre total de pièces principales : .....

- . Les pièces principales sont les pièces de vie de type chambre, bureau, salon et séjour.
- . Les pièces de service de type salle de bain, cuisine, WC et buanderie ne sont pas comptabilisées.

**Mode d'alimentation en eau potable :**  Adduction publique  Puits privé ou source

**Destination des eaux pluviales :** .....

**5. Caractéristiques de la parcelle :**

N° de parcelle et section cadastrale : ..... Superficie : ..... m<sup>2</sup>

**Topographie :**  Plat  Pente supérieur à 5 cm/m (5%)

**Eau souterraine :**  Présence d'une nappe d'eau à moins d'1 m de profondeur  
 Présence d'un puits ou captage d'eau déclaré en mairie pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m

**Parcelle inondable :**  OUI  NON

Si **OUI**, de quelle(s) origine(s) ?

par remontée d'eaux souterraines  par ruissellement des eaux pluviales  
 par crue d'un cours d'eau, préciser lequel : .....

**6. Type de sol de la parcelle**

**Pédologie :** (information indispensable pour le choix de la filière de traitement, voir cadre 8)

Déterminée lors de l'étude de zonage d'assainissement de la commune (voir Mairie ou SPANC)  
 Déterminée par un bureau d'études (fournir une copie de l'étude d'aptitude des sols à l'assainissement)

**Perméabilité :** Hauteur d'eau infiltrée : ..... mm/h

Déterminée lors de l'étude de zonage d'assainissement de la commune (voir Mairie ou SPANC)  
 Déterminée par un bureau d'études (fournir un exemplaire du dossier d'étude de perméabilité)  
 Déterminée par le pétitionnaire après réalisation d'un test de perméabilité (test dit de Porcher, ...).

**IMPORTANT :** dans ce dernier cas, le pétitionnaire engage sa responsabilité quant aux informations qu'il fournit au SPANC concernant la perméabilité du terrain et donc de l'adéquation de la filière d'assainissement non collectif avec le type de sol.

**7. Cadre à remplir par le S.P.A.N.C. après avis de la Mairie**

- Y-a-t-il un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m autour du dispositif d'assainissement non collectif ?  OUI  NON

Si OUI, ce captage est-il déclaré en Mairie en tant que tel :  OUI  NON

- L'habitation concernée se trouve-t-elle dans un périmètre de protection de captage AEP ?

OUI  NON ( si OUI, est-il  Immédiat  Rapproché  Eloigné )

- La commune possède-t-elle un plan de prévention du risque d'inondation ?  OUI  NON

Si OUI, la parcelle est-elle incluse dans ce PPRI ?  OUI  NON

## **8. Caractéristiques de l'installation :**

**Rappel :** les eaux pluviales ne seront pas dirigées vers le dispositif d'épuration des eaux usées

### **PRETRAITEMENT :**

*dimensionnement*

- Bac dégraisseur ..... l
- Fosse septique toutes eaux ..... m<sup>3</sup>
- Préfiltre décolloïdeur       intégré à la fosse OU       séparé ..... m<sup>3</sup>
- Auget basculant : ..... l

### **TRAITEMENT :**

*dimensionnement*

*Hauteur d'eau infiltrée < 30 mm/h : épuration nécessitant un rejet des eaux épurées (voir cadre 10)*

- Filtre à sable vertical drainé (argile ou sol limoneux) ..... m<sup>2</sup>

*Perméabilité sans conséquences : épuration nécessitant obligatoirement un rejet des eaux épurées*

- Tranchées d'épandage à faible profondeur en sol naturel (sol sablo-limoneux) ..... ml

*Hauteur d'eau infiltrée comprise entre 200 mm/h et 500 mm/h : infiltration dans le sol en place (voir cadre 6)*

- Lit d'épandage à faible profondeur en sol naturel (sol à dominante sableuse) ..... m<sup>2</sup>

- Tertre d'infiltration      base : ..... m<sup>2</sup>      sommet : ..... m<sup>2</sup>

*Hauteur d'eau infiltrée > 500 mm/h : infiltration dans le sol en place (voir cadre 6)*

- Filtre à sable vertical non drainé ..... m<sup>2</sup>

*Hauteur d'eau infiltrée comprise entre 30 mm/h et 200 mm/h : infiltration dans le sol en place (voir cadre 6)*

- Dispositif d'épuration agréé (conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 sur l'ANC)

Filtre compact (marque / modèle) : .....

Micro station (marque / modèle) : .....

Autre (marque / modèle) : .....

- Poste de relèvement :     Avant prétraitement     Après prétraitement     Après traitement

### **REJET des eaux épurées :** (les rejets dans des puisards ou puits perdus sont strictement interdits !)

- Dans un puits d'infiltration (**Etude hydrogéologique OBLIGATOIRE**)

- Vers le milieu naturel, préciser lequel     réseau d'eaux pluviales     fossé     cours d'eau  
 autres (descriptif) : .....

( Faire signer impérativement l'accord de rejet de la page 4, cadre 10, par le propriétaire du lieu de rejet )

## **9. Engagement du pétitionnaire (A LIRE ATTENTIVEMENT)**

### **Le pétitionnaire s'engage :**

- à avoir pris connaissance des informations et des prescriptions techniques contenues dans les agréments et guides d'installation, d'utilisation et d'entretien du dispositif d'assainissement non collectif mis en place.
- à respecter les règles techniques de réalisation du système d'assainissement non collectif décrit ci-dessus ;
- à respecter les prescriptions techniques des arrêtés en vigueur relatifs à l'assainissement non collectif ;
- à assurer le bon état de fonctionnement et le bon entretien de son installation ;
- à régler la redevance du contrôle de conception et de réalisation au S.P.A.N.C du Syndicat du Sud-Est après demande de paiement du Trésor Public. Redevance fixée à **250,00 € HT** et exigible en deux fractions égales, conformément aux modalités précisées à l'article 26-1-A-a.1 du règlement du S.P.A.N.C ;
- à régler la redevance en cas de visite de contrôle supplémentaire conformément à l'article 26-1-A-a.2 du règlement du S.P.A.N.C fixée à **100,00 € HT** ;
- à informer le S.P.A.N.C une semaine avant la fin des travaux d'assainissement afin de fixer un rendez-vous pour la vérification technique de l'installation **impérativement avant son remblaiement.**

à : .....

Signature :

le : .....

